

RÈGLEMENT

Article 1 : Condition de participation

La participation est gratuite et ouverte à tous, particuliers et collectivités, quel que soit le lieu de résidence, à l'exception des membres du jury et du personnel de la bibliothèque. Le concours n'est pas doté de gain mais récompensera les gagnants par un prix symbolique.

Article 2 : Catégories

Pour les particuliers et pour les collectivités, 4 catégories sont proposées à chacun :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| •Catégorie enfant : 3-6 ans | Catégorie maternelle |
| •Catégorie junior : 7-10 ans | Catégorie élémentaire |
| •Catégorie ados : 11-15 ans | Catégorie collège |
| •Catégorie adulte : dès 16 ans | Catégorie lycée |

Article 3 : Jury

Le jury sera constitué de 2 élus, 1 représentant du Comité des Fêtes, 1 bibliothécaire, 3 lecteurs du Comité « Rencontre autour du livre ».

Article 4 : Forme de l'œuvre

L'œuvre produite aura pour thème « La peur »

Nous acceptons différentes formes d'expression suivant les catégories.

Pour les particuliers :

- Catégorie 3-6 ans : dessin
- Catégorie 7-10 ans : texte pouvant être accompagné de dessins
- Catégorie ados 11-15 ans : texte pouvant être accompagné de dessins ou photos
- Catégorie adulte : dès 16 ans : texte

Pour les collectivités :

- Catégorie maternelle : dessin
- Catégorie élémentaire : texte pouvant être accompagné de dessins
- Catégorie collège : texte
- Catégorie lycée : texte

Une seule forme d'expression sera acceptée par participant, individuelle pour les particuliers, collective pour les collectivités.

La forme du texte est libre (nouvelle, conte, témoignage, etc.)

Les textes comporteront 2 pages maximum, dactylographiée, recto, à interligne simple, de police Arial, taille 11. Ils devront être inédits et libre de droits, écrits en langue française.

Les dessins devront remplir une feuille A4 pour les particuliers et une feuille A3 pour les collectivités.

L'anonymat sera strictement respecté. Les textes ne devront comporter aucun signe distinctif. Il est interdit de dépendre des personnages connues ou identifiables ainsi que d'utiliser des injures ou des formes discriminatoires envers des individus ou groupes de personnes.

Article 5 : Modalité d'envoi

Les œuvres devront être :

- soit envoyées par mail à reseaulecture-mondragon@cclrp.fr,

- soit déposées sous enveloppe cachetée à l'accueil des bibliothèques intercommunales de Mondragon ou Lapalud,
- soit déposées sous enveloppe cachetée au siège de l'intercommunalité ou envoyées par courrier à : CCRLP, (concours d'écriture Bibliothèque intercommunale), 1260 avenue Théodore Aubanel, 84500 BOLLENE

Ces dépôts devront se faire au plus tard le 25/03/2023 à 9h.

Dans le mail ou courrier, devra être indiqué : nom, prénom, âge, lieu de résidence, numéro de téléphone et mail, nom de la catégorie.

Un numéro selon l'arrivée sera attribué à chaque œuvre.

Article 6 : Prix et remise

Les lauréats de chaque catégorie, particuliers et collectivités, verront leur œuvre publiée sur le site internet de la CCRLP, les pages Facebook Rés'IN et du Comité des Fêtes de Mondragon. Un exemplaire de leur œuvre sera imprimé et mis sous verre pour un affichage à la bibliothèque intercommunale de Mondragon. Une lecture à voix haute des œuvres « texte » sera proposée le jour de la remise des prix et le samedi 13 mai 2023 lors de la fête du DRAC.

Les 8 lauréats recevront également d'autres petits lots « surprise ».

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone et les résultats seront proclamés le samedi 15 avril 2023 à 10h, à la bibliothèque de Mondragon.

L'ensemble des œuvres seront exposées à la bibliothèque du 18/04/2023 au 20/05/2023.

Article 7 : Autorisation et publication

Les participants autorisent la publication de leurs œuvres et cèdent les droits d'auteurs aux organisateurs. La bibliothèque se réserve le droit d'utiliser les textes, les dessins et les photos réalisés à toute fin utile de communication.

Article 8 : Calendrier

- Le 23/01/2023 : lancement du concours d'écriture (communication large sur le réseau intercommunal (affichage, Facebook, site des communes), mise à disposition des règlements dans les bibliothèques intercommunales, au siège de la CCRLP, au comité des fêtes de Mondragon, envoi du règlement par mailing aux adhérents de la lecture publique, comité des fêtes de Mondragon, etc.)

- Le 25/03/2023 à 9h : date limite de réception des œuvres

- Du 27/03/2023 au 06/04/2023 : lecture des œuvres et délibération du jury

- Le 15/04/2023 : annonce des lauréats et remise des prix et lecture à voix haute des œuvres « texte »

- Du 12/04 au 14/05/2022 : exposition des œuvres dans la bibliothèque intercommunale de Mondragon

Article 9 : Acceptation du règlement

Par leur participation au concours, les participants acceptent le règlement.